



Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Canton d'AILLY SUR SOMME
Commune de Crouy Saint Pierre
et Commune associée de Saint Pierre à Gouy
Tél : 03 22 51 10 97 / Mail : mairie@crouysaintpierre.fr
Permanences : lundi et jeudi de 14h00 à 19h00



PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 06 janvier 2025 18 heures 00 en Mairie de Crouy-Saint-Pierre

Étaient présents :
Monsieur SINOQUET Régis, Maire
Madame LEGROS Alexandra, 2^{ème} adjointe
Monsieur BOULET Bernard
Monsieur LEGRIS Cyril
Madame LEROY-LONGUET Marie-Pierre
Madame MEULIN Maryline
Monsieur VAN LAECKEN Patrick
Madame SINOQUET Valérie

Étaient absents excusés :
Monsieur CLÉRÉ Denis (donne pouvoir à Madame LEGROS Alexandra)
Monsieur LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Madame LEROY-LONGUET Marie-Pierre)

Secrétaire de séance : Monsieur LEGRIS Cyril

Le quorum étant respecté le Conseil Municipal a pu réglementairement délibérer.
Monsieur le Maire présente l'ordre du jour formalisé sur la convocation transmise le 26 décembre 2024 :

- **Approbation du précédent compte-rendu** (CM du 05 décembre 2024)
- **Ressources Humaines :**
 - Révision des Lignes Directrices de Gestion
 - Tableau des effectifs pour 2025
- **Préparation Budget 2025**
 - Projet d'investissements (demandes de subvention)
- **Aides humanitaires aux sinistrés de Mayotte**
 - Subvention à la Croix Rouge ou à la Protection Civile
- **Informations diverses**
 - Cérémonie des vœux du vendredi 17 janvier
 - Tour de table et questions diverses

En préambule de réunion, Monsieur le Maire présente ses vœux aux membres du Conseil municipal.
Il en profite pour rappeler que la cérémonie des vœux a lieu vendredi 17 janvier 2025 à 18h00.

I – APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU (CM DU 05 décembre 2024)

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité et est entériné sans observations.

Monsieur le Maire transmet les dates prévisionnelles des conseils municipaux du 1^{er} semestre :

- 6 février (dédié au Plan Communal de Sauvegarde)
- 24 février
- 17 mars
- 24 avril
- 12 mai
- 16 juin
- 21 juillet

II – RESSOURCES HUMAINES

A – Révision des Lignes Directrices de Gestion

Monsieur le Maire présente son projet de révision des Lignes Directrices de Gestion pour avis.

Monsieur le Maire informe que ce projet sera déposé pour avis au Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Somme, puis délibéré en Conseil municipal avant application.

Le Conseil municipal n'émet aucune objection au projet.

B – Tableau des effectifs pour 2025

Monsieur le Maire fait le bilan des effectifs de l'année 2024 et présente ceux de 2025.

Monsieur le Maire informe des deux saisines déposées au Comité Social Territorial pour avis :

- Suppression du poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 11/35^{ème} suivi de la création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 8/35^{ème}
- Création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 12,77/35^{ème}. Monsieur le Maire explique que le poste étant annualisé, il faut obligatoirement solliciter l'avis du CST.

Le Conseil municipal n'émet aucune objection à ces créations.

III – PRÉPARATION BUDGET 2025

Monsieur le Maire fait le point sur les différents projets de la commune :

- Plusieurs artisans conseillés par la DRAC sont venus examiner le Christ aux Liens. Nous restons en attente de devis.
- L'ébéniste conseillé par la DRAC pour réparer un des anges adorateurs est venu l'expertiser. Nous restons en attente de devis.
- Les sollicitations de subventions concernant la vidéoprotection ne pourront pas être formalisées pour l'exercice 2025 – en attente de devis.

Monsieur le Maire ajoute que l'obtention de devis n'est pas suffisant pour être subventionné. Le dossier devra être préalablement être transmis en Préfecture pour obtenir l'arrêté autorisant la mise en œuvre d'une vidéoprotection.

A – DETR

Monsieur le Maire présente le projet de création d'un local technique contiguë à la salle polyvalente Jacques Vast pour mise en sécurité les tables et chaises non utilisées lors des locations de la salle.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- adopte le projet qui lui est présenté
- décide de retenir le devis n°46 de l'entreprise LB TRAVAUX.

L'option 2 « Toiture tuile » est retenue afin de convenir aux exigences du PLUi (harmonisation des toitures)

Coût total du chantier 10 325,33€ HT

- sollicite l'aide de l'État à hauteur de 35% et arrête le plan de financement suivant :

o Subvention État DETR/DSIL : 35% soit **3 613,86€**

Par revenant au maître d'ouvrage (dont TVA)

o Fonds propres : **6 711,46 €**

Une demande d'aide sera transmise au Conseil Départemental de la Somme pour le fond d'appui aux communes issu des enveloppes cantonales.

B – Éclairage LED – Modernisation

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour obtenir de Territoire Energie une aide permettant le remplacement des lanternes et la rénovation aérienne du réseau d'éclairage public.

L'estimation sommaire des coûts est de 183 477,00€ TTC. La contribution de la Commune serait de 89 494,00€.

Monsieur le Maire informe qu'il sera possible d'étaler les coûts s'il est décidé des rénovations par zonages. Par exemple, année N, Rue de Magnez et Rue de la Croix, année N+1, Saint-Pierre à Gouy, etc... Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de Territoire Energie la modernisation de l'éclairage public. Il favorise une seule phase de travaux.

C – Expropriation Terrain – Saint-Pierre à Gouy

Monsieur le Maire explique qu'en vain, il tente de rencontrer le propriétaire du terrain pour négocier. Monsieur le Maire informe avoir contacté la DGS de la Communauté de Communes Nièvre et Somme pour obtenir des informations sur la démarche – en attente d'un retour

Madame LEROY-LONGUET demande si le terrain est à vendre ?

Monsieur le Maire répond par l'affirmatif.

Monsieur VAN LAECKEN demande s'il n'y pas d'intermédiaire ?

Monsieur le Maire répond que l'agent immobilier n'arrive pas à joindre les propriétaires.

Monsieur le Maire explique le projet d'expropriation pour pallier la problématique d'écoulement des eaux pluviales sur une propriété privée et ajoute que les eaux de ruissellement sont de la responsabilité de la commune. Madame LEROY-LONGUET réitère qu'une solution doit être trouvée pour éviter l'écoulement des eaux de ruissellement sur ce terrain privé.

Monsieur LEGRIS informe que d'autres propriétaires sont concernés par cette même problématique.

IV – AIDES HUMANITAIRE AUX SINISTRÉS DE MAYOTTE

A – Subvention à la Croix Rouge à la Protection Civile

Monsieur le Maire propose que la commune soutienne les Mahorais à la suite du passage du cyclone Chido.

Monsieur VAN LAECKEN indique valider l'initiative.

Monsieur le Maire indique qu'il est possible de passer par plusieurs organismes (Croix Rouge, Secours Populaire...). Monsieur le Maire propose de participer au fond de solidarité mis en place par l'État (Référence 1-2-00498 « Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles ») et suggère un don de 200,00€ (0,50cts par habitants, soit 190,00€ arrondi à 200,00€)

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE par la proposition de Monsieur le Maire

AUTORISE le versement de 200,00€ au fonds de concours « Référence 1-2-00498 « Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles » »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

V - INFORMATIONS DIVERSES

A - Trinoval

Monsieur le Maire communique le « Flash Info » de Trinoval destiné à être évoqué lors des cérémonies des vœux.

Madame LEGROS demande qu'il soit mis à disposition des administrés. Monsieur le Maire informe qu'il sera disponible sur le site internet de la commune. Monsieur le Maire ajoute que le sujet sera évoqué lors son discours des vœux.

Madame LEROY-LONGUET n'adhère pas au projet de Trinoval qui prévoit la collecte des bacs noirs toutes les deux semaines.

Monsieur le Maire propose l'organisation d'une réunion de présentation de Trinoval pour les administrés au cours du 1^{er} trimestre.

Monsieur le Maire informe que le coût du tri sélectif est considérable.

Mesdames MEULIN, SINOQUET et LEROY-LONGUET transmettent leurs inquiétudes concernant les problèmes d'odeurs. (Exemple : déchets poissons)

Madame LEGROS informe congeler ses déchets de poissons et ne les jeter qu'à la dernière minute.

Monsieur SINOQUET informe avoir identifié la personne qui a jeté des déchets à côté des conteneurs. Cette personne a été reçue en mairie et admonestée.

B – Parcours du Cœur

Monsieur le Maire propose l'organisation d'un parcours qui aurait lieu en mars/avril

Il informe que les inscriptions sont à faire avant le 31 janvier 2025.

Une campagne de communication est à prévoir.

Les conseillers municipaux n'ont pas adhéré au projet présenté par Monsieur SINOQUET pour divers motifs.

C – École Condé-Folie

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Nièvre et Somme a payé les frais de transports des écoles ayant participé à l'exposition/conférence sur le sport et les tranchées pendant la Grande Guerre du 12 novembre 2024.

Monsieur le Maire informe avoir été contacté par la directrice de l'école de Condé-Folie concernant le remboursement des frais de transport. La commune de Condé-Folie qui ne fait pas partie de la CCNS, ne peut pas bénéficier de l'indemnisation des frais de transport. Une procédure à la CCNS est en cours pour étudier cette problématique.

D – Intramuros

Madame LEGROS informe que l'intramuros de la Chaussée Tirancourt alerte sur des cambriolages.

E – Association « Plaisir de Lire »

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une lettre des vœux et remerciements de l'association « Plaisir de Lire »

F – Fusion simple

Monsieur le Maire informe avoir reçu le 27 décembre 2024 l'arrêté portant passage de la commune de Crouy-Saint-Pierre au régime de fusion simple.

Madame LEROY-LONGUET regrette que le vote de proximité à la mairie annexe soit supprimé sans considération pour les habitants.

Monsieur le Maire répond que les précédentes élections ont lieu en mairie de Crouy sans que le taux d'abstention soit élevé.

Monsieur le Maire expose les problématiques d'avoir plusieurs bureaux de vote : double procès-verbaux, charges administratives, effectifs, etc.

Madame LEROY-LONGUET fait remarquer que les élections à Saint-Pierre à Gouy n'ont jamais posé de problème d'organisation.

Monsieur le Maire informe qu'il sera étudier ultérieurement le devenir du bâtiment. (Aménagement ? vente ? location ?)

Monsieur le Maire précise que le passage en fusion simple n'apporte pas de changements importants

dans le quotidien des Saint-Pierrois.

Madame LEROY-LONGUET regrette qu'une pétition exprimant la détermination des Saint-Pierrois à garder la mairie annexe n'a pas été prise en compte par la Préfecture.

Madame LEROY-LONGUET informe que le Conseil municipal n'a pas été mis au courant du contenu transmis à Monsieur le Maire en copie par un avocat, l'original étant destiné au Préfet.

Monsieur le Maire informe ne pas en avoir été destinataire et avoir eu l'information par la Préfecture uniquement.

Monsieur le Maire ajoute que Madame LEROY-LONGUET n'a pas de son côté informé le Conseil municipal de sa démarche.

Monsieur le Maire informe que la vie ne changera pas les Saint-Pierroises et Saint-Pierrois.

Il s'agit comme le rappelle le Préfet dans son arrêté de répondre aux objectifs de rationalisation et de simplification de l'organisation communale.

Madame LEROY-LONGUET demande si les panneaux d'entrée et sortie de village de Saint-Pierre à Gouy vont rester et si l'état-civil sera respecté à savoir le lieu de naissance et de décès à Saint-Pierre à Gouy.

Monsieur le Maire répond que oui, Saint-Pierre à Gouy reste un village de la commune de Crouy-Saint-Pierre et qu'aucun changement n'interviendra quant au lieu de naissance ou décès.

Il ajoute que depuis la fusion (en 1972) le code postal et le code INSEE sont identiques pour Crouy comme pour Saint-Pierre à Gouy.

Madame LEGROS informe que beaucoup d'administrés sont perdus.

Les élus échangent sur l'entretien des différents lieux sur la commune, les investissements à Saint-Pierre à Gouy au cours des quatre dernières années.

Madame LEROY-LONGUET souhaite ne plus entendre systématiquement que c'est trop cher pour Saint-Pierre à Gouy.

Monsieur le Maire répond qu'il dit quand c'est trop cher, c'est trop cher que ce soit pour Saint-Pierre à Gouy comme pour ailleurs.

Madame LEROY-LONGUET demande ce qu'il en est des accusations proférées à l'encontre de Monsieur LEULIER.

Monsieur le Maire répond que la personne à l'origine du signalement n'a pas donné suite. Il informe que l'on lui a rapporté ces informations mais qu'il n'a pas en sa possession des preuves.

Madame LEROY-LONGUET déplore que des accusations graves et ciblées aient pu être portées contre Monsieur LEULIER sans preuve.

Monsieur le Maire ajoute qu'il n'arrive pas à contacter l'ancien agent communal pour vérifier certaines mises en cause.

Monsieur le Maire demande s'il faut remuer les problèmes ? recontacter les personnes ?

Monsieur le Maire informe que l'archiviste n'a retrouvé aucune trace de gestion du Cimetière de Saint-Pierre à Gouy. Que la municipalité ne peut plus aujourd'hui régler des problématiques ou dysfonctionnements anciens.

Monsieur le Maire informe qu'un portail à côté du transformateur du Cimetière de Saint-Pierre est envisagé pour faciliter l'entrée dans le cimetière.

Madame LEROY-LONGUET sollicite une vraie rampe dans le Cimetière et s'inquiète que cette nouvelle entrée éloignée et en pente ne facilite pas l'accès aux personnes venant se recueillir.

Madame MEULIN demande si les équipements installés sur l'aire de jeux sont ceux qui étaient prévus.

Monsieur le Maire répond qu'à l'origine d'autres équipements devaient être installés, dont une barre parallèle. (Achats prévus auprès de Decathlon)

Le projet a été revu en juin 2024 par le Conseil municipal avec la demande de subvention « Soutien aux équipements sportifs » auprès du Conseil Départemental de la Somme. (DELIB n°69-2024)

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée à 19h35.

Le Maire
Régis SINOQUET

Secrétaire de séance
Cyril LEGRIS